



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 23 Juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2023D7-1-2-70**

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL**  
**AFFECTATION DES RESULTATS**

**Etaient présents :**

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O.RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à A.ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

**Tél. :** 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

**Site :** <http://www.cc-deuxrives.fr>

**Email :** [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MANSONVILLE	:	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	:	M. Francis FEUTRIER (En remplacement de M. SERGAS Serge)
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. TEILLET Philippe (en remplacement de DELACHOUX Jean-Paul)
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C.)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laëtitia (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	:	M. GROUSSOU Bernard (a donné pouvoir à G. BONGIOVANNI)
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à J.M. BAYLET)
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à E. LOPES)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

**Absents excusés :**

Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe
---------------------------	---	-----------------

**Assistaient à la réunion :**

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

## **2023D7-1-2-70**

### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL**

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022**

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 du budget principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat.

Le Président rappelle que lors de l'adoption du budget primitif 2023 les résultats ont été repris par anticipation et qu'il convient désormais de les arrêter définitivement.

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de : 8 627 049,25 €
- Un déficit cumulé d'investissement de : 5 865 472,32 €

Les restes à réaliser font état :

- d'un excédent de financement de 1 577 162,43 €.

Il en ressort donc un besoin de financement de 4 288 309,89 € de la section d'investissement.

Le Président propose donc,

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 4 288 309,89 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 4 338 739,36 €
- Résultat d'investissement reporté (001) Dépenses : 5 865 472,32 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

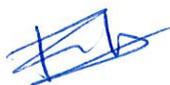
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 4 288 309,89 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 4 338 739,36 €
- Résultat d'investissement reporté (001) Dépenses : 5 865 472,32 €

Fait à Valence d'Agen, le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 juillet 2023

La secrétaire de séance  
Madame le Maire de CASTELSAGRAT



**Francine FILLATRE**



Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



**Jean-Michel BAYLET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **11 JUIL. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **11 JUIL. 2023**

## AR Préfecture

### AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2022

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20230630-2023D7_1_2_70-DE
Numéro d'acte :	2023D7_1_2_70
Date de décision :	30/06/2023
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	2023-D7-1-2-70 AFFECTATION DES RESULTATS.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS
-----	
Date d'envoi de l'acte :	11/07/2023 09:53:26
<b>Date de réception de l'AR :</b>	<b>11/07/2023 09:53:45</b>